



Ce sont vos données – Prenez le contrôle!



GUIDE DU CITOYEN SUR LA PROTECTION DES DONNÉES DANS L'UE



**PROTÉGER VOS DONNÉES
AU SEIN DE L'UE**

Que ce soit par l'intermédiaire de services bancaires ou d'achats en ligne, de réseaux sociaux ou de déclarations fiscales électroniques, nous partageons de plus en plus nos données à caractère personnel.

Le règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'Union européenne vous aide à prendre le contrôle de ces informations en vous accordant **différents droits essentiels**, qui vous permettent de mieux vous protéger.

📌 À QUOI CORRESPONDENT LES «DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL»?

Toute information qui vous concerne, en tant que personne vivante, identifiée ou identifiable, relève du RGPD. Il s'agit, par exemple, de votre nom, de votre adresse, du numéro de votre carte d'identité, de votre numéro de protocole internet (IP) et des informations sur votre santé.

Certaines données sensibles, comme les données relatives à votre santé, votre origine raciale ou

ethnique, vos opinions politiques et votre orientation sexuelle, bénéficient d'une protection particulière. Elles ne peuvent être collectées et utilisées que sous certaines conditions spécifiques, par exemple parce que vous avez donné votre consentement explicite ou que la législation nationale l'autorise.

📌 QUAND LES RÈGLES S'APPLIQUENT-ELLES?

Les règles s'appliquent lorsque vos données sont **collectées, utilisées et conservées** numériquement ou dans un fichier structuré sur papier.

Il existe un **ensemble de règles pour l'Union entière**, qui peuvent être complétées dans certains domaines par la législation nationale. En d'autres termes, vous disposez des mêmes droits, indépendamment de la personne établie dans l'Union européenne à qui vous communiquez vos données. Et les entreprises établies en dehors de l'Union ne sont pas exemptées. Si elles proposent des biens et services dans l'Union ou si elles surveillent votre comportement dans l'Union, elles devront vous offrir le même niveau de protection des données.



LE DROIT DE SAVOIR QUI TRAITE QUOI ET POURQUOI

Dans le cadre du traitement de vos données, les organisations doivent vous fournir des informations claires sur l'utilisation de vos données. Ces informations portent notamment sur:

- les finalités pour lesquelles vos données seront utilisées;
- la base juridique pour le traitement de vos données;
- la durée de conservation de vos données;
- les personnes avec qui les organisations partageront vos données;
- vos droits élémentaires en matière de protection des données;
- l'éventualité d'un transfert de vos données en dehors de l'Union européenne;
- votre droit à introduire une réclamation;
- la manière de retirer votre consentement, si vous l'avez donné;
- les coordonnées de l'organisation responsable du traitement de vos données et de son délégué à la protection des données si elle en a un.

Ces informations devraient vous être communiquées en des termes **clairs** et **simples**.

Les données à caractère personnel ne peuvent être collectées et traitées que dans un but bien défini. En collectant vos données, une entreprise doit vous informer de la finalité pour laquelle vos données seront utilisées. Elle doit également s'assurer que seules les données pertinentes seront traitées et qu'elles ne seront pas conservées plus longtemps que nécessaire à la finalité.

Vous avez acheté un article en ligne?

Le vendeur ne doit collecter que les données nécessaires à l'exécution du contrat. Il doit également vous fournir les informations reprises ci-dessus et supprimer les données lorsqu'il n'en aura plus besoin.



LE DROIT D'ACCÉDER À VOS DONNÉES

Vous avez le droit de demander à accéder gratuitement aux données à caractère personnel vous concernant qu'une organisation détient, et à en obtenir une copie dans un format accessible.

Les applications vous demandent trop d'informations?

Vous avez acheté un moniteur d'activité physique et vous vous êtes inscrit à une application de santé qui surveille votre activité. Vous pouvez demander à l'exploitant de l'application toutes les informations qu'il traite à votre sujet, y compris toutes les données relatives à votre inscription (telles que votre nom et vos coordonnées, le cas échéant) et toutes les informations vous concernant collectées par l'intermédiaire du moniteur (telles que votre rythme cardiaque, vos performances, etc.).

Vous voulez connaître les informations qu'une boutique en ligne détient sur vous?

Vous avez acheté des biens auprès d'un détaillant en ligne. Vous pouvez demander à l'entreprise de vous communiquer les données à caractère personnel vous concernant qu'elle détient, par exemple votre nom et vos coordonnées, les informations relatives à votre carte de crédit ainsi que les dates de vos achats et les types d'achats effectués.



LE DROIT DE VOUS OPPOSER

Si une organisation traite vos données à caractère personnel, vous avez le droit de vous opposer au traitement. Toutefois, dans certains cas, l'intérêt public peut prévaloir. Par exemple si le traitement est réalisé à des fins de recherches scientifiques ou historiques.

Vous avez également le droit de vous opposer à tout moment au traitement à des fins de prospection commerciale.

Vous en avez assez des publicités?

Vous avez acheté deux tickets en ligne pour assister à un concert de votre groupe préféré. Par la suite, vous êtes submergé de publicités pour des concerts et événements qui ne vous intéressent pas.

Vous informez l'entreprise de vente de tickets en ligne que vous ne souhaitez plus recevoir de matériel publicitaire. L'entreprise devrait arrêter de traiter vos données à des fins de prospection, et vous ne devriez plus par la suite recevoir de courriels de sa part. Elle ne devrait rien vous facturer pour cela.



LE DROIT DE CORRIGER VOS DONNÉES

Les erreurs dans vos données à caractère personnel peuvent avoir un impact considérable sur votre vie, notamment lorsque vous demandez un prêt, une assurance, un crédit, ou autre.

Si vous estimez que les données à caractère personnel détenues par une organisation sont incorrectes, incomplètes ou inexactes, vous pouvez demander qu'elles soient corrigées. Cette correction doit être effectuée dans les meilleurs délais.

Des données incorrectes vous portent préjudice?

Vous demandez une nouvelle police d'assurance, mais vous remarquez que l'entreprise vous a par erreur renseigné comme fumeur, ce qui entraîne une augmentation de vos primes d'assurance-vie. Vous avez le droit de la contacter afin que cette information soit corrigée.



LE DROIT DE FAIRE SUPPRIMER VOS DONNÉES ET LE DROIT À L'OUBLI

Lorsque votre consentement a été requis pour traiter vos données, vous pouvez demander à l'organisation d'arrêter de les traiter en retirant votre consentement. Elle doit obtempérer si elle n'est pas tenue de traiter vos données pour une raison juridique. Retirer son consentement doit être aussi facile que de le donner.

Si vos données ne sont plus nécessaires ou si elles sont traitées de manière illicite, vous pouvez demander leur suppression. Toutefois, d'autres droits européens, tels que la liberté d'expression, doivent également être sauvegardés. Ainsi, il est possible qu'une déclaration controversée d'une personnalité ne soit pas automatiquement supprimée si l'intérêt public à la garder en ligne prévaut.

Les organisations doivent supprimer les données à caractère personnel relatives à un enfant et qui sont traitées via une application ou un site internet dès que la demande de suppression est formulée.

Les résultats d'une recherche ne sont pas pertinents?

Lorsque vous saisissez votre nom dans un moteur de recherche en ligne, les résultats proposent des liens renvoyant à un ancien article de presse relatif à une dette, payée depuis longtemps. Si vous n'êtes pas une personnalité et que votre intérêt à voir l'article supprimé l'emporte sur l'intérêt public général à avoir accès à ces informations, le moteur de recherche est tenu de supprimer ces liens.



LE DROIT D'AVOIR VOTRE MOT À DIRE EN CAS DE DÉCISIONS AUTOMATISÉES

Certaines organisations, comme les banques, les administrations fiscales et les hôpitaux, recourent à des algorithmes pour prendre des décisions vous concernant en utilisant vos données à caractère personnel. Ce procédé est efficace pour elles, mais manque parfois de transparence. En outre, ces décisions peuvent vous affecter juridiquement ou avoir un impact considérable sur votre vie. Dans ces cas, les organisations doivent:

- vous dire si leur décision est automatisée;
- vous accorder le droit de demander qu'une personne examine la décision automatisée;
- vous permettre de contester la décision automatisée.

Les décisions fondées sur un procédé automatisé sont autorisées dans certains cas, par exemple lorsqu'une loi le permet.

Vous demandez un prêt?

Vous demandez un prêt à une banque en ligne. Vous devez introduire vos données, et l'algorithme de la banque vous informe si la banque vous accordera le prêt et vous communique le taux d'intérêt proposé. Vous devez être informé de votre droit à: exprimer votre avis; contester la décision, et demander qu'une personne intervienne pour examiner la décision prise via l'algorithme.

LE DROIT DE TRANSFÉRER VOS DONNÉES

Si vos données sont utilisées par une entreprise après que vous avez donné votre consentement ou signé un contrat, vous pouvez demander qu'elles vous soient rendues ou qu'elles soient transférées à une autre entreprise dont vous souhaitez utiliser les services. Il s'agit du droit à la «portabilité des données». Le fournisseur initial, tel qu'une entreprise de réseau social, une banque voire un prestataire de soins, doit transférer les données au nouveau fournisseur. Le transfert de données devrait vous permettre d'accéder plus facilement à d'autres marchés et fournisseurs, et de profiter d'un plus grand choix.

Vous avez trouvé un fournisseur moins cher?

Vous avez trouvé un fournisseur d'électricité moins cher. Vous pouvez demander à votre fournisseur actuel de transférer vos données directement au nouveau fournisseur, si cette opération est techniquement possible. Dans tous les cas, il doit vous rendre vos données dans un format courant lisible par machine afin qu'elles puissent être réutilisées dans d'autres systèmes.

☁ DONNÉES PERDUES OU VOLÉES?

Les règles visent à vous protéger. L'organisation qui détient vos données doit informer l'autorité chargée de la protection des données (APD) au niveau national s'il existe un risque de violation des données. Si la divulgation de vos données engendre un risque élevé pour vous, vous devez également en être informé.

Chaque pays de l'Union européenne dispose d'une autorité de protection des données qui supervise l'application de la législation de l'Union en matière de protection des données.

Une compagnie de taxis a perdu vos données?

Vous réservez un taxi via une application. La compagnie de taxis est ensuite victime d'une importante violation de données, et les données relatives aux chauffeurs et aux utilisateurs sont dérobées. Vous pouvez déposer une plainte auprès de votre APD qui mènera une enquête.

☁ VOUS PENSEZ QUE VOS DROITS À LA PROTECTION DES DONNÉES ONT ÉTÉ ENFREINTS?

Vous pouvez contacter l'organisation qui détient vos données. Et vous pouvez toujours introduire une réclamation auprès de l'APD de votre pays ou devant une juridiction de votre pays. Les autorités de protection des données peuvent imposer une série de sanctions aux organisations, dont la suspension ou l'arrêt du traitement des données, et une amende.

Si vous avez subi un préjudice, vous pouvez également demander réparation en introduisant une action en justice contre l'organisation ou demander à une organisation non gouvernementale active dans le domaine de la protection des données de vous représenter.

Contactez l'APD de votre pays: www.edpb.europa.eu

Comment prendre contact avec l'Union européenne?

En personne

Dans toute l'Union européenne, des centaines de centres d'information Europe Direct sont à votre disposition. Pour connaître l'adresse du centre le plus proche, visitez la page suivante: https://europa.eu/european-union/contact_fr

Par téléphone ou courrier électronique

Europe Direct est un service qui répond à vos questions sur l'Union européenne. Vous pouvez prendre contact avec ce service:

- par téléphone: via un numéro gratuit: 00 800 6 7 8 9 10 11 (certains opérateurs facturent cependant ces appels),
- au numéro de standard suivant: +32 22999696;
- par courrier électronique via la page https://europa.eu/european-union/contact_fr

Ni la Commission européenne ni aucune personne agissant au nom de la Commission n'est responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations données ci-après.

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2019

© Union européenne, 2019

Réutilisation autorisée, moyennant mention de la source

La politique de réutilisation des documents de la Commission européenne est régie par la décision 2011/833/UE (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39).

Les règles de l'Union européenne relatives à la protection des données vous permettent de mieux contrôler vos données à caractère personnel. En d'autres termes, vous pouvez faire des achats, partager des informations et naviguer sur l'internet en toute confiance. Renseignez-vous sur vos droits, prenez le contrôle.

europa.eu/dataprotection/fr

